

Délibération 2021/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 30 juillet 2021**

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Date d'affichage : 16 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : REGIE DE RECETTE

L'an deux mil vingt et un et le trente juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE - B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU - M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX - C. NOHARET - I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : E. BONNIOL

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la campagne « zéro cash » de la Direction Départementale des Finances Publiques a impliqué une remise à niveau des huit régies de recettes communales.

Avec ce nouveau mode de fonctionnement, les centres des finances ne réceptionneront plus les paiements des régies communales. Les régisseurs devront déposer les chèques et espèces sur un compte de la banque postale.

La commune a donc dû créer des comptes de dépôts et regrouper ses régies en trois régies :

- Régies « photocopie/fax », « droit de place /publication », « journal mensuel », « animations » : regroupement dans « affaires communales et culturelles »
- Régies « Location de gîtes et logiverts », « location de salles » : regroupement dans « locations »
- « Ecole de musique » reste inchangée
- La régie « cantine et garderie » est en attente compte tenu du transfert du service à la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

1- La suppression de la régie cantine garderie.

2- Le regroupement des régies :

« Photocopie/fax », « droit de place /publication », « journal mensuel », « animations » : regroupement dans « affaires communales et culturelles ».

« Location de gîtes et logiverts », « location de salles » dans « locations »

Les tarifs fixés au 11/12/2020 restent inchangés sauf pour les animations. La cotisation par an et par personne de 10 euros pour les animations fixée par la délibération 2018-73 est supprimée. Les animations organisées hors période scolaire les mercredis seront gratuites, par contre les animations et semaines sportives organisées pendant la période scolaire (ou animations thématiques) seront payantes et n'excéderont pas 100 euros.

3- De maintenir les tarifs régies locations. D'adopter le tarif de caution de 1 000 euros pour la halle aux sports et de 500 euros pour la salle René Char.

Sous-Prefecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 10/08/2021

034-213401979-20210730-DE_2021_024-DE

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 €, réservé aux Pérotois Location jusqu'à 4h du matin	500 €
Salle le Peyral	Salle 700 € Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h + 100 € par jour supplémentaire Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€ Un tarif préférentiel de 180 € sera appliqué aux Pérotois pour la location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques	1 000 €
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	750 €
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J. Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérotois Location jusqu'à 22h seulement	500 €
Halle aux sports		1 000 €
Salle René Char		500 €

4 - Ecole de musique, : les tarifs sont inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 10/08/2021
034-213401979-20210730-DE_2021_024-DE